

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 63^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mercredi 25 Novembre 1964.

SOMMAIRE

1. — Renvoi pour avis (p. 5585).
2. — Préparation du V^e plan. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5585).
Discussion générale (suite) :
MM. Defferre, Debré, Mondon.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 5598).

PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1964 dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan (n° 1190).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

* (4 f.)

— 2 —

PRÉPARATION DU V^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan (n° 1154, 1184, 1183, 1185).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Gaston Defferre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, à bien des égards ce débat sur le plan est un débat capital. Il est en effet déterminant pour éclairer l'opinion sur l'avenir du pays.

Et ce qui concerne la politique étrangère du Gouvernement, ou plus exactement du chef de l'État, en ce qui concerne sa politique militaire, sa théorie et sa pratique de la démocratie, sur tous ces points essentiels, les Français commencent à y voir clair. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Plusieurs députés du groupe de l'U. N. R.-U. D. T. Il y a longtemps qu'ils y voient clair !

M. Henri Duvillard. Par exemple à Strasbourg !

M. Gaston Defferre. Mais, messieurs du Gouvernement, on vous pardonne beaucoup de choses grâce à un mot magique, à une chose indispensable : la stabilité.

La stabilité signifie que l'équipe au pouvoir, ayant le temps devant elle, n'étant pas à la merci d'un accident parlementaire, peut préparer avec soin et attention tout ce qui peut concerner l'avenir et notamment l'avenir économique du pays.

C'est d'ailleurs à cette notion de stabilité de gestion sur plusieurs années, d'expansion régulière, sans inflation, qu'est liée l'idée de plan.

Un débat sur le plan, c'est donc un débat sur le terrain où vous avez, messieurs du Gouvernement, le plus spontanément la confiance des Français.

Mais cette confiance est-elle méritée ?

Plusieurs députés du groupe de l'U. N. R.-U. D. T. Oui !

M. Gaston Defferre. C'est ce qu'il appartient à l'Assemblée d'examiner attentivement.

La préparation et la réalisation d'un plan comportent des choix non seulement de caractère économique mais aussi de caractère politique.

Il ne suffit pas de se déclarer partisan d'une politique de progrès économique ou social, d'une politique moderne ; il faut aussi être décidé à employer les moyens nécessaires à la réaliser.

Il ne suffit pas qu'une république soit nouvelle, qu'elle arbore un nouveau numéro, pour qu'elle soit capable d'avoir et de mettre en œuvre des idées nouvelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Paul Guillon. C'est cela qui est difficile !

M. Gaston Defferre. Mais avant d'examiner les textes qui nous sont présentés aujourd'hui, je voudrais que nous observions, en quelques minutes, la façon dont a été exécuté le IV^e Plan.

Si l'on veut porter un jugement sérieux sur les projets du V^e Plan, il est en effet indispensable de savoir comment a été réalisé le plan précédent.

Messieurs du Gouvernement, vous avez bénéficié, pour l'application du IV^e Plan, de circonstances particulièrement favorables que l'on ne retrouvera pas pour la mise en œuvre du V^e Plan.

Les réserves procurées par la dévaluation de 1958...

M. Jean-Yves Chapalain. Pour ce qu'il en restait !

M. Jean Morisse. Il ne restait rien !

M. Gaston Defferre. ... facilitaient l'équilibre du commerce extérieur.

La marge d'autofinancement des entreprises, d'une part, les mécanismes de transformation publique de l'épargne, d'autre part, étaient encore intacts et permettaient de soutenir l'investissement.

Le champignon atomique commençait à peine à pousser dans le domaine réservé et, de ce fait, les dépenses improductives étaient moins lourdes.

Or, en dépit de ce contexte favorable, non seulement vous avez abandonné les objectifs prioritaires du IV^e Plan, mais vous avez laissé se dégrader — nous allons le voir — les équilibres fondamentaux de l'économie.

Compte tenu de la dépréciation monétaire et d'un budget pour 1965 qui ne réserve de véritable priorité qu'aux équipements militaires, il est acquis désormais qu'il s'en faudra de 20 p. 100 pour l'éducation nationale et de plus de 20 p. 100 pour les aménagements urbains que le IV^e Plan ne soit exécuté. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

J'ai l'impression que ces messieurs de l'U. N. R. se sont donné le mot d'ordre de bavarder entre eux pendant mon intervention à la tribune. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Dites-vous bien, messieurs, que les orateurs de l'opposition ne seront pas les seuls à prendre la parole de cette tribune ! Il y aura aussi des orateurs de la majorité (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste), et nous sommes capables de vous rendre la pareille !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie d'écouter l'orateur en silence.

M. Gaston Defferre. Je me doutais bien que mon intervention ne se déroulerait pas sans quelque difficulté ! (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean Toury. Elle est sans intérêt !

M. Gaston Defferre. Le déficit ainsi constaté est d'autant plus lourd que le IV^e Plan avait fortement sous-estimé et les besoins de l'éducation nationale et la rapidité de la concentration urbaine. Il est d'autant plus désastreux qu'il se produit dans un secteur où se joue, pour l'essentiel, l'avenir français.

Dans le domaine fondamental de l'éducation nationale, l'échec du IV^e Plan aura, entre autres, deux conséquences principales.

Tout d'abord, la démocratisation de l'enseignement sera reportée à des jours meilleurs. De l'aveu même du Gouvernement, la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans — qui, en vertu de l'ordonnance de 1959, devait entrer en application en 1967 — sera reportée à 1972. La France sera sans doute, alors, un des derniers pays modernes, sinon le dernier, à prolonger la scolarité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Un développement accéléré de l'enseignement technique était indispensable. Or c'est précisément sur ce poste que l'on enregistre le déficit le plus lourd.

La pénurie de cadres qualifiés à tous les niveaux subsistera comme un des principaux facteurs d'improductivité et d'inflation.

Le rapport sur les perspectives économiques de 1985 montre clairement qu'une des clefs de l'avenir est là.

Dans le domaine de l'aménagement urbain, l'abandon des objectifs initiaux signifie, en clair, que nos villes vont battre le record de désordre, d'inconfort et de laideur. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean Toury. Vous êtes mal placé pour en parler !

M. Gaston Defferre. La jeunesse sera la première victime de ce double échec qui l'atteint dans sa vie scolaire ou universitaire, dans sa vie professionnelle, dans sa vie familiale, dans sa vie sociale.

La nouvelle génération ne connaîtra que l'envers de ce que le Gouvernement appelle si souvent la grandeur. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Toury. C'est ridicule !

M. Gaston Defferre. Pendant la même période, les équilibres fondamentaux de l'économie se sont dégradés.

Depuis 1960, la balance commerciale s'est constamment détériorée. Voici quelle a été l'évolution de son solde : pour 1960-1961, plus 340 millions de francs ; pour 1961-1962, plus 144 millions de francs...

M. Henri Karcher. Et à Marseille ?

M. Gaston Defferre. ... pour 1962-1963, moins 2.070 millions de francs.

Pour 1963-1964, la prévision indique le chiffre de moins 5.180 millions de francs.

M. Jean Toury. C'est faux !

M. Henri Karcher. Et avant 1959 ?

M. Gaston Defferre. Cet effondrement s'est produit parce que le Gouvernement n'a pas profité (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) du répit que lui donnait la dévaluation de 1958 pour s'attaquer aux causes de l'inflation par des réformes de structure et parce qu'il a lui-même nourri l'inflation par des dépenses improductives. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

M. Henri Karcher. Celles de la sécurité sociale, par exemple !

M. Gaston Defferre. Le Gouvernement ne s'est attaqué sérieusement ni à la spéculation foncière, ni à la transformation des circuits de distribution, ni à la rénovation de l'industrie du bâtiment.

Messieurs de la majorité, je n'invente rien : M. le rapporteur général l'a dit lui-même hier à cette tribune. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

M. Henri Duvillard. Cela prouve qu'il n'est pas inconditionnel !

M. Gaston Defferre. Certes, il faut du temps pour moderniser les coûts. Mais le temps, le Gouvernement l'avait et il ne l'a pas employé.

De 1958 à 1963, la hausse des prix a été aussi forte que pendant les cinq années précédentes.

M. Henri Karcher. C'est un aveu !

Un député du groupe socialiste. Non, c'est une constatation !

M. le président. Messieurs, je vous prie d'écouter l'orateur.

M. Gaston Defferre. On peut dire que la V^e République a stabilisé non pas les prix, mais le rythme de l'inflation qui est devenu régulier au lieu d'être saccadé. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

La comptabilité nationale le prouve.

En examinant l'évolution de l'indice des prix des produits de consommation dans les ménages et en prenant la base 100 en 1953, on constate que cet indice a atteint 126,3 en 1958 ; en prenant la base 100 en 1958, on constate qu'il était de 123,4 en 1963.

Ce calcul met au débit de la IV^e République toute l'année 1958, ce qui est inexact.

Ces chiffres résultent de la comptabilité nationale et vous ne pouvez les contester. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

En 1963, le Gouvernement s'est laissé surprendre par la « cinquième colonne de l'inflation », pour reprendre une de vos expressions, monsieur le ministre des finances.

Le 7 mai 1963, vous avez déclaré, monsieur le ministre, et je cite le texte de votre discours que j'ai relu avec beaucoup d'attention...

M. Henri Duvillard. Vous n'étiez pas en séance ce jour-là !

M. Gaston Defferre. Si, j'y étais le 7 mai 1963 !

MM. Louis Sallé et Jean Tourny. Exceptionnellement !

M. Gaston Defferre. Le 7 mai 1963, vous avez donc déclaré, monsieur le ministre des finances : « Non ! Nous ne sommes pas en inflation. »

« Quant aux prix... » — disiez-vous encore — « ... les conditions d'une stabilisation, d'un retour à l'équilibre apparaissent elles aussi réunies. »

Et vous ajoutiez :

« Les mouvements de hausse constatés à la fin de 1962 et encore au mois de janvier 1963 ne se sont pas prolongés, comme en témoigne l'ensemble des indices des prix de détail et des prix de gros. »

Vous vous déclariez également satisfait de la tendance du commerce extérieur.

Quatre mois plus tard, en septembre 1963, vous avez dû vous rendre à l'évidence, et ce fut alors le plan de stabilisation.

Ce que nous vous reprochons, c'est non pas d'avoir tenté d'arrêter la hausse des prix, mais de l'avoir fait trop tard et d'avoir employé une mauvaise méthode pour y parvenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Pierre Lemarchand. Mieux vaut tard que jamais !

M. le président. Je vous prie de ne pas interrompre !

M. Gaston Defferre. Il y a là, mesdames, messieurs, un point important sur lequel je veux insister tout particulièrement : la nécessité de la stabilité des prix et le danger de l'inflation. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

L'inflation est un mal qui aggrave les inégalités sociales (*Très bien ! très bien ! et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) qui vide de leur contenu la plupart des réformes sociales... (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.* — *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. C'est une vérité de La Palice !

M. Gaston Defferre. ... qui ruine les équilibres fondamentaux, notamment celui du commerce extérieur, ce qui est particulièrement dangereux en période de liberté des échanges.

Quelle que soit la politique suivie, l'inflation est l'ennemi à dépister, à combattre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

C'est le seul point sur lequel je suis d'accord avec vous, mais je constate que la V^e République, malgré les moyens dont elle dispose, ne s'est pas mieux défendue contre ce fléau que la IV^e République qui, elle, a eu la lourde charge de la reconstruction du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Après quatorze mois d'application du plan de stabilisation, dont ces messieurs du Gouvernement se sont déclarés satisfaits à plusieurs reprises, les événements vous ont donné le plus cruel des démentis.

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Ah ! vraiment ?

M. Gaston Defferre. La hausse des prix a recommencé et votre politique a pu être qualifiée alors de pilotage à vue, parce que vous agissiez au jour le jour et parce que vous ne vous attaquiez pas aux causes profondes de l'inflation.

Il faut, quand on fait un plan pour assurer la croissance dans la stabilité, d'une part, faire des choix entre dépenses productives et dépenses improductives, d'autre part obtenir l'adhésion collective des Français. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. C'est fait !

M. Gaston Defferre. Faute de quoi l'inflation survient — ce qui est arrivé — et les à-coups subis par la monnaie et l'évolution de l'économie provoquent des difficultés et des souffrances.

N'ayant ni agi à temps sur les causes de l'inflation, ni appliqué les remèdes appropriés, vous avez dû peser brutalement sur les effets.

Vous n'avez pas réussi à arrêter de façon durable la hausse des prix ; mais votre tentative de blocage des prix a consommé la destruction d'un équilibre fondamental : celui de l'investissement. L'évolution des investissements productifs des entreprises privées en est une preuve, la preuve la plus sévère pour un gouvernement conservateur qui devrait, en principe, avoir la confiance des investisseurs privés.

Voici les chiffres, mesdames, messieurs. En 1961, le taux des investissements était de 14,7 p. 100. Il est tombé en 1962 à 9,7 p. 100, en 1963 à 2,8 p. 100. Je ne sais pas exactement ce qu'il sera en 1964, mais selon les prévisions, le relèvement, s'il y en a un, ne sera que très léger.

Cette évolution dans le mauvais sens a eu — c'était inévitable — des conséquences sur l'expansion.

Depuis le début de cette année, l'indice de la production industrielle n'a pratiquement pas varié. Il est passé de 137, en janvier, à 138, en juillet. Le Gouvernement a déclaré, le 14 octobre, qu'il fallait « rétablir une situation d'équilibre ». Je dis bien « rétablir ». Et il a ajouté, « créer » — car ils n'existaient pas au mois d'octobre 1964 — « les mécanismes de la stabilité ».

Ce qui est troublant dans le cas du Gouvernement, c'est qu'il n'arrête pas de faire des déclarations d'investissement.

Il nous explique sans cesse ce qu'il ferait s'il était au pouvoir.

En 1962, on nous a dit : « Les caisses sont pleines. Les prix sont stables. L'année 1963 sera l'année sociale ». Nous avons vu ce qu'il en est résulté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

En mai 1963, vous disiez : « Tout va bien ». En septembre 1964, c'était le plan de stabilisation. En octobre 1964, vous nous présentez un budget sous le signe de l'équilibre et de la stabilité. En novembre 1964, vous vous relancez dans la stabilisation.

Je reconnais, messieurs du Gouvernement, que votre tâche est difficile, qu'il est malaisé pour vous d'avoir une politique économique. Tout ce qui concerne le vaste domaine réservé vous est imposé. Vous devez exécuter les décisions prises par le général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

Ainsi, toutes les conséquences d'une politique militaire et diplomatique, sur laquelle vous n'avez rien à dire, sont incorporées telles quelles dans le plan. C'est l'une des raisons de votre impuissance qui s'inscrit dans les résultats, aujourd'hui connus, du IV^e plan.

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, au V^e plan. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je conçois qu'il vous était assez désagréable de m'entendre énumérer tous les échecs que vous avez subis depuis six ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Interjections sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Veuillez écouter l'orateur sans l'interrompre.

Je fais remarquer à la majorité que tous ses orateurs ont été écoutés hier dans le silence le plus complet. Je lui demande la réciprocité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. Roger Souhal. Nous l'écoutons dans le silence. Nous l'avons même applaudi.

M. Gaston Defferre (*s'adressant aux députés de l'U. N. R.-U. D. T.*). Je vous ai prévenus. Si vous m'empêchez de parler, nous interrompons aussi vos orateurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Monsieur Defferre, veuillez poursuivre votre exposé.

M. Gaston Defferre. Il est certain que l'exécution du V^e plan laissera plus encore à désirer que celle du IV^e plan. D'abord, les circonstances sont moins favorables en 1965 qu'elles l'étaient en 1960 au lendemain d'une dévaluation dont vous avez dévoré tous les avantages.

D'autre part, pour qu'un plan puisse être exécuté dans de bonnes conditions, il faut également qu'il existe, pour reprendre la terminologie de M. le commissaire général du plan, une cohérence entre les objectifs et les moyens. Or, il n'y a pas cohérence — il y a même contradiction — entre les objectifs que vous souhaitez atteindre et les moyens que vous entendez mettre en œuvre.

Votre plan — c'est la première des contradictions, et vous verrez qu'il y en a bien d'autres (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) — a été établi à partir d'un certain nombre de dépenses fixées indépendamment des perspectives de croissance économique, car il s'agit du domaine réservé au chef de l'Etat.

Il s'agit des dépenses militaires et de celles qui résultent de sa politique extérieure. Elles échappent aux analyses, aux comparaisons et aux discussions qui peuvent conférer à ce plan un caractère rationnel et démocratique.

M. le commissaire général du plan a eu le mérite de le reconnaître clairement dans son rapport où je relève cette phrase :

« Le programme de défense nationale obéit à ses lois propres et se définit indépendamment des perspectives de croissance économique. »

L'indice de croissance retenu pour les équipements militaires est trop élevé. Mais ce n'est pas le plus grave. Le plus grave, c'est que personne ne peut aujourd'hui nous garantir — et pour cause — que cette lourde « enveloppe » des crédits militaires ne va pas — si je puis dire — « craquer ». Les crédits inscrits dans la première loi de programme militaire pour la mise au point des bombes atomiques ont été dépassés dans la proportion de 200 à 300 p. 100. Or, il s'agissait de matériels mieux connus que ceux dont la deuxième loi de programme va prévoir la réalisation pour les besoins de la génération intermédiaire. Il y a donc tout lieu de penser que l'aléa sera beaucoup plus grand demain qu'il ne l'était hier.

Ici trois remarques s'imposent.

Premièrement, on ne pourra pas réduire indéfiniment les crédits destinés aux armes conventionnelles au profit de la force de frappe.

Deuxièmement, l'armement nucléaire est le cœur du gaullisme, comme en témoigne le projet de loi de finances pour 1965 où les crédits consacrés à cet armement sont en augmentation de 25 p. 100, alors que les crédits destinés aux équipements civils ne progressent que de 9,3 p. 100.

Troisièmement, dans l'équilibre tendu du V^e Plan, le non-respect de l'indice affecté à un poste important de dépenses publiques bouleversera le financement de l'ensemble des équipements collectifs. Dès lors, si les logements, les écoles et les hôpitaux de Moscou n'ont pas grand chose à redouter de votre force de frappe nationale, en revanche, les logements, les écoles et les hôpitaux de Paris, de Rennes, de Toulouse...

Sur de nombreux bancs U. N. R. - U. D. T. De Marseille !

M. Gaston Defferre. ...de toutes nos villes de France en seront, hélas ! les principales victimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. Henry Rey. Vous avez besoin des voix de leurs électeurs ! C'est une honte !

M. Gaston Defferre. Je voudrais maintenant examiner avec vous le chapitre des moyens.

M. Henri Karcher. Non ! Tout seul !

M. Gaston Defferre. Disons en votre présence, si vous préférez.

M. Henri Karcher. Oui. Je préfère.

M. Gaston Defferre. Le projet qui nous est soumis contient d'autres contradictions.

L'une résulte d'une antinomie entre la notion même de planification et la politique du Gouvernement qui vise à dépouiller progressivement l'Etat de ses moyens d'action en matière de financement et, par conséquent, d'orientation des investissements au profit du marché et, notamment, au profit des groupes financiers incontrôlés.

Cela explique sans doute que vous n'avez même pas constitué une commission essentielle pour le plan : la commission de l'équilibre et du financement du plan.

Une autre contradiction encore résulte du fait que toute politique d'expansion dans la stabilité repose, en dernière instance, sur une discipline des revenus, discipline qu'un plan et une politique qui n'emportent pas la confiance des groupes sociaux les plus nombreux ne sauraient garantir.

Enfin nous nous trouvons, du fait de l'ouverture des frontières, dans une situation nouvelle dont vous n'avez pas mesuré les conséquences.

La grande majorité des Français a cru que vous alliez tout faire pour que le Marché commun, pour que la concurrence internationale produisent des effets bénéfiques. Mais vous avez trompé cette attente.

En 1958 vous avez dévalué le franc. Nos prix sont redevenus compétitifs. Le monde des affaires a vécu dans l'illusion et vous n'avez rien fait pour l'en tirer.

Vous n'avez rien fait, non plus, pour prévoir les conséquences sociales de l'ouverture des frontières et préparer la reconversion nécessaire.

Maintenant vous nous présentez quelques mesures. Elles sont tardives. Elles sont incomplètes. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Pour affronter la concurrence internationale, il fallait inciter les industriels français à faire un double effort, un effort gigantesque de recherche et de spécialisation, recherche pour pouvoir proposer des produits de haute qualité, spécialisation, pour obtenir des produits compétitifs. Cette politique vous n'avez pas voulu la suivre. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Sans doute vous ne la feriez pas, car elle implique à la fois une intervention dans les affaires du patronat et un soutien de l'opinion publique. Le patronat vous a fait comprendre que c'était son affaire et vous êtes trop respectueux de ses prérogatives pour contester cette affirmation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. Jean Durlot. Et les syndicats ?

M. Gaston Defferre. Le résultat c'est que des firmes internationales le font à votre place et que les concentrations se réalisent dans les plus mauvaises conditions, quand la situation est désespérée.

Le résultat c'est le début de la colonisation de la France par les Etats-Unis : Simca et Bull le démontrent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

L'affaire Bull illustre la façon de procéder du Gouvernement. Il s'est avisé trop tard qu'il n'existait pas de solution française satisfaisante. Faute d'avoir négocié le lendemain une solution européenne, il est tombé dans ce gâchis presque inroyable qui revient à accepter à la fois la mainmise américaine sur une industrie de pointe indispensable, aussi bien pour une défense nationale que pour une économie moderne et le renflouement de cette industrie par les finances publiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et sur plusieurs bancs du centre démocratique.*)

Des erreurs de cette taille sont typiques de la méthode gaulliste. Elles nous conduisent, non pas à l'indépendance dont vous parlez si souvent, mais à l'asservissement économique et ensuite à l'asservissement politique. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Messieurs qui protestez, je ne suis pas le seul à tenir ce langage : j'ai relevé des observations analogues dans le rapport qui a été présenté à cette tribune...

M. Henri Duvillard. C'est une galéjade !

M. Gaston Defferre. Si c'est une galéjade, adressez-en le reproche à M. Vallon. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Nouvelles interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Vous n'avez pas voulu non plus vous servir des secteurs publics industriels comme agents de rationalisation et cela m'amène à parler maintenant du problème du financement du plan.

Les orientations proposées par le projet de loi relatif à la préparation du V^e plan pour le financement des investissements traduisent le souci du Gouvernement d'opérer un glissement du financement public vers le financement privé. Ainsi donc, alors qu'il déclare accorder la priorité à l'investissement, le Gouvernement manifeste sa volonté de décharger progressivement l'Etat des charges financières qu'il assumait.

C'est là une contradiction supplémentaire. Pour atteindre les objectifs d'un pays moderne, pour réaliser des progrès considérables dans le domaine de l'équipement, des moyens sont indispensables, en particulier une épargne nationale à la mesure des besoins. Le Gouvernement constate lui-même que cette épargne est plus faible en France que dans d'autres pays ; en conséquence, il remet en cause les objectifs.

Mais pourquoi ne croyez-vous pas à l'épargne ? Parce que vous devriez, dans ce secteur aussi, à la fois mettre un terme à tous les abus qui la découragent et utiliser pour la collecter tous les moyens disponibles, y compris ceux auxquels votre philosophie politique vous interdit de recourir.

Dans tous les pays à croissance rapide, l'épargne publique, c'est-à-dire l'excédent des ressources fiscales sur les dépenses de fonctionnement, constitue un apport décisif. En Allemagne fédérale, dans cette Allemagne libérale où vous pourriez trouver vos modèles, l'épargne publique nette représente 40 p. 100 de l'épargne totale nette.

Vous nous avez dit qu'il n'existait pas de raison pour que le Trésor finance les investissements publics.

Pourquoi ?

Le Trésor est au service de la nation ; il en est le bras financier. Ne le paralysez pas pour satisfaire à une doctrine surannée.

En tout cas, il est imprudent de discréditer l'épargne publique lorsqu'on propose des investissements collectifs dont la croissance est supérieure à celle du revenu national.

Comment comptez-vous réaliser ces équipements ?

En effet, le projet ne prévoit pas les moyens de financement dont il renvoie l'examen à la suite.

Le rapporteur du Conseil économique et social, M. Chardonnet, a écrit à ce sujet, dans le rapport qu'il a présenté :

« La débudgétisation revient en fait à confier à la Caisse des dépôts la charge de financement jusqu'ici assumée par le budget. Au cas, fort probable, où cette charge ne serait pas couverte en totalité par un accroissement des ressources de la Caisse, celle-ci devrait renoncer à certains des financements qu'elle assume actuellement au profit notamment des collectivités locales. La question se pose alors de savoir dans quelles conditions celles-ci pourront faire face à leurs besoins. »

Ainsi se pose, d'une manière aiguë, pour les collectivités locales le problème financier.

Un choix devra être fait entre l'augmentation de la fiscalité et le renchérissement des services collectifs, entre le contribuable et l'usager.

La France est le seul pays d'Europe qui ait, à la fois, de lourdes charges publiques et une fiscalité délabrée.

Le Gouvernement, qui nous entretient si souvent de la vérité des prix, nous entretiendra-t-il un jour de la vérité de l'impôt ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques autres bancs.)

Quant à l'épargne privée, celle des entreprises et celle des particuliers, c'est bien parce que j'estime qu'il faut la développer que je conteste, là aussi, votre politique qui est sans aucune excuse.

Pour développer l'épargne des particuliers, il conviendrait en tout premier lieu de la défendre contre ceux qui en font commerce et qui prélèvent sur elle des dimes abusives. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Aujourd'hui, l'épargne provient essentiellement des salariés. Ce serait mettre fin à une forme peu connue mais scandaleuse de l'exploitation sociale que de mettre un peu d'ordre et de clarté dans la jungle du marché financier, des banques et des instituts de crédit à la consommation. La seule contrainte imposée aux banques jusqu'à maintenant, c'est le plafonnement du taux des dépôts. En revanche, aucune réglementation ne limite les

taux usuraires pratiqués pour la vente à crédit ou accession à la propriété. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Le marché financier, d'ailleurs moribond, reste livré aux manœuvres d'une oligarchie d'un autre âge. C'est, si l'on peut dire, une maison de jeu plutôt qu'une maison de verre. (Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Dans des pays comme les Etats-Unis ou la Belgique, des commissions dotées de pouvoirs d'investigation étendus exercent une véritable police au service de l'épargne. Quand offrira-t-on à l'épargne française des garanties du même ordre ?

Tout se passe comme si vous n'osiez pas jouer les bonnes cartes du capitalisme moderne de peur de bousculer une caste vermoulue. (Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean Morisse. Pas un applaudissement ! Cela tombe à plat !

M. Gaston Defferre. Considérons maintenant l'épargne des entreprises et nous constaterons la contradiction fondamentale dont le Gouvernement est prisonnier.

Le rapport introductif du V^e Plan expose les raisons pour lesquelles il conviendrait de porter le taux d'autofinancement à un niveau voisin de celui qui est atteint dans la plupart des pays du Marché commun.

Le taux d'autofinancement des entreprises privées a, en effet, subi, depuis quelques années, une chute verticale. Voici les chiffres : en 1959, ce taux était de 83,3 p. 100 ; en 1960, il est tombé à 76,4 p. 100 ; en 1961, à 65,9 p. 100 ; en 1962, à 64,5 p. 100 et, en 1963, à 61,9 p. 100. Il a donc perdu plus de vingt points en cinq ans.

Or, ce n'est pas parce que je suis socialiste que je me voilerais la face devant les ressorts de l'économie du marché. L'autofinancement est, évidemment, un puissant ressort de l'économie moderne mais, alors, son existence et son renforcement posent des problèmes très sérieux, des problèmes que ce gouvernement est hors d'état de résoudre : d'une part, il n'assure pas nécessairement les meilleurs investissements car les entreprises les plus compétitives ne sont pas forcément celles dont l'activité est la plus conforme à l'intérêt général ; d'autre part, faute de faire l'objet d'une appropriation collective, il tend à priver les travailleurs d'une part des fruits de leur activité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

L'autofinancement — on l'a dit, il n'y a pas bien longtemps encore — est une sorte d'impôt indirect prélevé par les firmes privées sur les consommateurs et sur les salariés. Cette question semble embarrasser le Gouvernement. Non seulement elle n'a pas été mise à l'étude mais M. le ministre des finances paraît avoir désavoué le commissaire général du plan en marquant sa réserve à l'égard du taux de relèvement de l'autofinancement. Nous sommes en pleine confusion. De peur d'éclaircir les choses et de les assainir, vous refusez les moyens mêmes de développement du capitalisme moderne.

On peut nourrir deux craintes : ou bien le taux d'autofinancement restera ce qu'il est, l'économie dut-elle en souffrir, ou bien le Gouvernement s'arrangera pour le relever clandestinement mais il ne devra compter alors, je crois, ni sur l'appui des consommateurs ni sur celui des salariés.

Alors que l'on pourrait, à notre époque, cumuler dans une large mesure les avantages de la planification et de l'économie, on additionne leurs défauts. Devant l'investissement, clef de la croissance, les fonds publics se retirent et l'épargne se dérobe.

Voilà la situation que vous avez créée à l'aube du V^e Plan. (Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

A la vérité, ce ne sont pas les moyens qui manquent mais la volonté politique de s'en servir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

L'exemple qui, entre tous, illustre le mieux l'inaptitude du Gouvernement à stimuler l'économie pour réaliser un plan, un des lieux géométriques de ses inactions, c'est le logement.

Dès à présent, il est clair que l'objectif de 470.000 logements prévu par le plan ne sera pas atteint... (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Henri Duvillard. Qu'en savez-vous ?

M. Gaston Defferre. J'en sais ce que m'ont révélé les chiffres concernant les logements construits au cours de ces dernières années. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Je puis vous démontrer que les dispositions que vous proposez ne permettront pas de construire 470.000 logements par an. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. William Jacson. Cela, c'est pour Le Provençal !

M. Gaston Defferre. Ce que vous aimez, vous, c'est que l'on vous fasse de belles promesses, quitte à ce qu'elles ne soient pas tenues. Nous, nous préférons les réalités. (Vives exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

M. Jean Toury. Vous parlez en connaisseur !

M. Robert Wagner. Celle-là, c'est la meilleure !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Gaston Defferre. Il est clair, dès à présent, que l'objectif des 470.000 logements ne sera pas atteint parce qu'il n'existe dans ce domaine ni politique financière ni politique industrielle ni politique foncière correspondant aux besoins.

Pour accroître comme il le faudrait, c'est-à-dire dans la proportion du simple au double, le nombre des logements dits sociaux, réservés aux familles à revenus modestes, la première mesure à prendre consisterait à concentrer sur ce secteur les aides financières de l'Etat qui sont dispersées ou mal employées.

Dans le budget qui a été voté après avoir été présenté par le Gouvernement figure une augmentation de crédit dont chacun sait qu'elle suffira à peine à couvrir la hausse des prix.

Pour financer l'habitat des classes moyennes, il conviendrait de mobiliser l'épargne privée. Il est, en effet, frappant de constater que rien n'est prévu pour financer la construction des logements des cadres subalternes et moyens alors qu'il y a excédent de logements de luxe. Il faudrait donc, comme je l'ai dit, mobiliser l'épargne, c'est-à-dire, d'abord, éteindre la spéculation qui la brûle en pure perte ; ensuite, mettre au point les instruments modernes propres à l'orienter vers le marché immobilier, suivant l'exemple des pays anglo-saxons ou de nos voisins du Marché commun. Mais, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous en restons aux vœux pieux.

Il en est de même en ce qui concerne la modernisation de l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Le rapport introductif au V^e plan la considère comme une industrie de base. Mais s'il s'agit d'une industrie de base, pourquoi l'Etat, qui est son principal client, n'a-t-il pas usé de son pouvoir contractuel pour lui donner les structures et les méthodes de la production de masse ? Certains regrettent l'existence du ministère de la construction. Pour ma part, je déplore plutôt sa carence et, spécialement, l'absence d'un service national du logement apte à rationaliser l'exécution de l'ensemble des programmes financés par l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Quant à la politique foncière, c'est là que le scandale est le plus éclatant.

Un député U.N.R.-U.D.T. A Marseille ?

M. Gaston Defferre. Nous sommes bien obligés de constater que le Gouvernement ne propose aucune mesure propre à amener les prix des terrains disponibles à des niveaux abordables. Il n'a même pas créé, comme au Danemark ou dans certains états de l'Amérique du Nord, un système d'évaluation qui servirait de base aux indemnités d'expropriation et à la récupération régulière des plus-values. Bien loin d'engager l'indispensable réforme foncière, l'équipe au pouvoir est en train d'abandonner la seule intervention publique jusqu'ici tentée, je veux parler des dispositions concernant les Z.U.P. et les Z.A.D. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

C'était là un des seuls moyens dont disposaient les municipalités et les conseils généraux pour tenter de lutter contre la spéculation. Par la limitation des moyens de financement, vous êtes en train de stériliser complètement les Z. U. P. et les Z.A.D. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Et ce n'est pas par la législation sur les baux à la construction que vous résoudrez ce problème. En vérité, vous reculez devant la municipalisation des terrains à bâtir. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Vous avez peur d'indisposer votre clientèle électorale. (Rires sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.) Mais vous ne résoudrez pas autrement le problème de la spéculation foncière et l'augmentation scandaleuse du prix des terrains urbains va continuer.

Savez-vous que la valeur moyenne des terrains a doublé de 1958 à 1961, qu'elle a encore doublé de 1961 à 1962, et que la cadence de doublement est en train de devenir annuelle.

Cela est proprement intolérable. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et sur de nombreux bancs du centre démocratique.)

En même temps, la distorsion que je viens de relever entre la politique de logement et celle des aménagements s'aggrave.

L'indice de croissance retenu pour les équipements urbains ne permettra pas, en tout état de cause, de réaliser l'infrastructure nécessaire aux 470.000 logements annuels que vous annoncez.

La révolution urbaine qui, dans la plupart des pays du monde, est en train de s'accomplir et qui va se développer en France à une vitesse accélérée, restera sans doute comme un des événements majeurs de la seconde moitié du xx^e siècle. Or, par rapport aux pays étrangers et singulièrement à l'Europe occidentale, la France a pris dans ce domaine de l'urbanisation un important retard qui ne fait que s'aggraver.

En eau potable, par exemple, 10 p. 100 des populations des villes de province n'étaient pas alimentées en 1961. En 1965, ce sera 15 p. 100.

M. Henri Duveillard. Tout va vraiment mal !

M. Gaston Defferre. Près de 50 p. 100 ne disposera pas d'égoûts. Les eaux usées, dans la proportion de 90 p. 100, ne seront pas traitées dans des stations d'épuration.

Notre pays ne dispose en ce domaine d'aucune politique ordonnée.

M. Robert Wagner. Vous élevez le débat !

M. Henri Duveillard. Et vous, monsieur Defferre, qu'avez-vous fait lorsque vous étiez au pouvoir ?

M. Gaston Defferre. Et cependant des études prospectives, poursuivies au sein des diverses instances, aboutissent toutes à la même conclusion : dans vingt ans, les agglomérations urbaines auront doublé en population et au moins triplé en surface.

Quant au parc automobile, il atteindra sans doute 18 à 20 millions, si ce n'est plus, de véhicules particuliers. (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Roger Souchal. Bravo !

M. Max-Petit. Excellent !

Voilà qui prouve que tout ne va pas si mal.

M. Gaston Defferre. Je vous demande d'imaginer, compte tenu de ce que nous voyons en ce moment et de la rapidité avec laquelle on travaille à la transformation urbaine et au réseau routier, ce que sera à ce moment là la circulation automobile dans les villes et sur les routes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Pour couvrir les immenses besoins urbains qui vont résulter des retards accumulés et des mouvements de population, le Gouvernement envisage de retenir l'indice 154-155. C'est un indice élevé mais, rapproché des besoins, il est pourtant très insuffisant. Une évaluation prudente conduirait à recommander un indice de plus de 200 p. 100.

M. Max-Petit. Que font les travaillistes, maintenant qu'ils sont au pouvoir ?

M. Gaston Defferre. C'est donc que votre plan, théoriquement assez ambitieux en matière d'équipements collectifs, est loin d'être encore à l'échelle des nécessités réelles. Et pourtant, ce n'est pas que vous dépensiez trop de ressources dans le domaine social. Bien au contraire ! Ni pour la durée du travail, ni pour l'âge de la retraite, ni pour les prestations sociales, ni pour les salaires, ni pour le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti, ni pour la garantie du plein emploi, on ne trouve dans vos projets d'espoir plus sérieux que pour les équipements collectifs.

M. Robert Wagner. Autrement dit, tout est foutu !

M. Gaston Defferre. Puisque vous m'interrompez avec cette charmante délicatesse qui vous caractérise quelquefois et que vous dites : « autrement dit, tout est foutu... » (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Henri Duveillard. Nous ne sommes que vos modestes élèves.

M. Gaston Defferre. ... je vous ferai observer qu'en examinant le IV^e plan on s'aperçoit que, dans beaucoup de domaines, la V^e République, qui a disposé de la stabilité ministérielle dont j'ai tenu à dire combien elle était nécessaire, n'a pas fait mieux que la IV^e République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Les projets que vous nous présentez sont, pour les raisons que j'ai dites et pour celles que je vais encore exposer, tout à fait insuffisants pour répondre aux besoins de l'avenir. Nous ne parviendrons pas à résoudre les problèmes de notre pays si nous ne trouvons pas la voie d'une croissance accélérée.

Étant donné l'inégalité des revenus, l'immensité des besoins collectifs et les exigences de la compétition internationale, ce n'est pas succomber au mercantilisme que de vouloir une croissance aussi forte que possible. Un demi-point ou un point de plus pour un an, ce n'est rien ; pour cinq ans, c'est peu de chose ; pour dix ans, c'est beaucoup ; pour une génération, c'est l'avenir d'un pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Un équilibre satisfaisant entre la consommation individuelle et l'équipement collectif exige, je le sais, une croissance contrôlée des revenus, mais ce n'est pas votre politique des revenus qui permettra de la réaliser. Les raisons sont faciles à comprendre : votre politique des revenus ne vise en fait que les salariés et eux seuls et elle est présentée par un Gouvernement qui ne jouit pas de leur confiance (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) ; elle exige d'eux des engagements sans contrepartie.

Du rapport établi par le commissaire général du plan à la suite de la conférence des revenus, vous n'avez retenu en effet que ce qui allait dans le sens de la contrainte unilatérale. Toutes les propositions qui pouvaient intéresser les travailleurs et qui concernaient notamment la propriété des fruits de l'autofinancement, le contenu des conventions collectives, la réforme fiscale, la réforme foncière, sont restées sans suite.

En France, l'autorité et le prestige, si grands soient-ils, ne permettent pas de réussir. Il faut informer, il faut convaincre, il faut ensuite contracter.

Qui dit contrat, dit réciprocité des obligations. Si les salariés s'engagent à respecter un rythme déterminé dans l'augmentation de leurs revenus, l'Etat, de son côté, doit s'engager à entreprendre, suivant un calendrier défini, des réformes amorçant la création d'une société plus juste et plus efficace.

Certaines de ces réformes sont la condition d'une croissance contrôlée des revenus non salariés : réforme foncière par la municipalisation des terrains à bâtir ; réforme de la distribution ; réforme de structure pour le contrôle de l'appropriation collective de l'autofinancement ; réforme fiscale et direction effective du crédit et des investissements ; contrôle rigoureux des investissements étrangers. La réduction des inégalités sociales exige, de plus, un relèvement du S. M. I. G., une amélioration des prestations sociales et familiales. Vous ne réaliserez aucune de ces réformes, elles resteront une fois de plus des vœux pieux.

Sur des points comme ceux-là, les travailleurs ont bien raison de ne pas se contenter de bonnes paroles ; si on cherche leur appui, il faut prendre à leur égard des engagements précis et contractuels assortis d'un échéancier.

Le respect des clauses par les deux parties deviendrait, dans ce système, la garantie de l'exécution du contrat. Les syndicats doivent, de ce point de vue, être sur le même pied que l'Etat. Les violations des obligations contractuelles par le Gouvernement les délieraient de leurs engagements.

Le contrat suppose également la reconnaissance du partenaire, les syndicaux, sans l'accord desquels il est manifestement impossible d'obtenir une croissance contrôlée des revenus. Or ils ne sont pas encore considérés comme des interlocuteurs de plein exercice.

La première démarche à faire sera de leur conférer ce statut à l'intérieur de l'entreprise où ils sont encore traités trop souvent comme des corps étrangers. La reconnaissance et la protection des activités syndicales sont, à mon sens, la condition préalable du succès. Elles exigent une législation nouvelle et aussi un effort de compréhension de la part du patronat dans leur intérêt commun.

Réciprocité des engagements, reconnaissance et renforcement des syndicats, c'est trop demander à un gouvernement conservateur. Mais alors c'est aussi trop lui demander que de réaliser un plan !

Nous venons de le voir, le projet qui nous est présenté contient en lui-même ses contradictions. Et même tel qu'il est, il ne peut

pas être exécuté par l'équipe au pouvoir qui pratique, jusqu'à présent, une politique économique démodée, injuste, inspirée par des méthodes de limitation de la consommation en honneur dans le passé, alors que dans le monde moderne, et notamment en France, tout a été changé par la transformation de la démographie, par les nouveaux besoins et par les nouveaux modes de vie.

L'optique expansionniste et relativement progressiste des fonctionnaires du plan et l'optique résolument conservatrice et libérale du Gouvernement se concilient mal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

Cela explique la contradiction qui se manifeste, au niveau des objectifs et plus encore à celui des moyens, entre le désir des planificateurs qui veulent orienter l'économie et la volonté du Gouvernement de s'en remettre, bien mal d'ailleurs, aux mécanismes du marché, notamment en matière financière, pour déterminer notre avenir économique.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le projet de plan qui nous est présenté soit un leurre. Les souhaits formulés, les objectifs envisagés, les réformes recommandées seront sans lendemain, parce que les moyens d'exécution du plan et, en particulier, son financement, lui sont refusés par votre politique telle que vous l'avez définie devant nous, notamment lors de la discussion en première lecture du projet de loi de finances pour 1965.

L'esquisse du V^e plan qui nous est soumise réduit moins les incertitudes qu'elle ne les éclaire et en dénonce avec prudence les causes. Elle montre qu'un gouvernement sans plan peut être aveugle, mais qu'un gouvernement qui n'est pas fermement décidé à utiliser les moyens nécessaires pour appliquer un plan est sans aucun doute paralytique.

La dérive constatée dans le IV^e plan et celle qui est assurée pour le V^e plan traduisent l'impuissance du gaullisme à dialoguer, à contracter avec les forces de progrès et à s'appuyer sur elles pour aller de l'avant. C'est là le fond du problème et c'est pourquoi, à regarder de près vos chiffres, vos projets, vos décisions, on s'aperçoit que l'avenir est préparé par le déclin des investissements collectifs, le progrès par le déprérisement de l'éducation nationale, la prospérité par l'asphyxie des villes, l'indépendance par le contrôle américain sur Bull. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. — Rires et interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Henri Duillard. Vous avez perdu aujourd'hui votre bataille électorale !

M. Gaston Defferre. En fin de compte, le pouvoir n'est pas une chose abstraite. Il s'exerce par des hommes, il exige volonté, caractère et conception profonde du bien public. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Quand les hommes du pouvoir sont étroitement liés dans leur vie quotidienne, dans leur milieu, à des groupes financiers et industriels qui ont une soif de profits sans limites (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), ils ne peuvent pas administrer convenablement l'Etat avec l'ambition intransigeante de l'intérêt général.

Nous en avons la conviction, nous en avons maintenant la démonstration. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Michel Debré. Que l'opposition, mes chers collègues, saisisse l'occasion d'un débat qui met en cause une part si importante de la politique gouvernementale pour émettre un ensemble de critiques, voilà qui est dans l'ordre normal des choses. Il est également dans l'ordre normal des choses qu'à propos d'un débat de cette importance, en présence d'un document de cette qualité, la majorité apporte au Gouvernement l'expression non seulement de son soutien, mais de sa confiance et de son espérance. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Cependant, deux raisons au moins justifieraient que ce débat prenne une autre allure que celle d'un duo entre la majorité et l'opposition.

Tout d'abord, nous ne sommes pas en présence d'un acte isolé. Ce V^e plan est un chaînon. Depuis 1945, depuis la décision prise par le gouvernement provisoire que présidait le général de Gaulle d'établir un premier plan, un effort continu de plani-

fication s'est, à travers des majorités successives, étendu sur le pays et nous avons le droit d'envisager au-delà de ce débat l'effort ultérieur de planification.

Sans doute la planification n'est-elle pas la seule responsable de la reconstruction, du développement de la production et de notre redressement, mais cet effort poursuivi, malgré bien des aléas et des difficultés, au cours des vingt dernières années, a développé dans les élites dirigeantes de ce pays, et même dans l'opinion, le sentiment des objectifs à atteindre, des choix à exercer ainsi que l'idée toute nouvelle de la productivité et d'une juste répartition des résultats de l'expansion.

D'autre part, contrairement à ce que l'on pense quelquefois, et pour de nombreux motifs, l'effort de planification des vingt dernières années devra continuer : il suffit de se rendre compte de certains éléments qui dominent notre vie publique et dont d'ailleurs le rapport qui nous est présenté fait état d'une manière excellente.

Il y a d'abord notre relatif essor démographique et les transformations de nos structures économiques et sociales. Nous savons bien que le laisser faire ne permettrait pas de donner des emplois ou de les répartir convenablement sur le territoire national, et qu'il faut une intervention.

Il y a l'importance, qui n'était même pas connue en 1945, qui se développe et se développera encore, de la recherche technique, des progrès et des inventions, qui imposent un effort des pouvoirs publics.

Il y a aussi les transformations indispensables de notre défense nationale, les reconversions et leurs conséquences économiques.

Il y a encore l'ouverture de plus en plus large de la France non seulement sur le marché européen, mais sur le marché occidental, et qui impose un examen par les pouvoirs publics de certaines exigences pour éviter que la solidarité nécessaire soit déviée en inadmissible subordination.

Il y a enfin la montée prodigieuse des besoins individuels et collectifs qui ne peuvent pas être tous satisfaits et qui exigent que l'autorité fixe des priorités.

En vérité, au-delà de ces éléments, la planification — on le sent bien à travers le rapport qui nous est présenté — résulte de deux caractéristiques très nettes de notre pays.

La première est que tous les Français — et on ne peut leur en vouloir — souhaitent disposer du niveau de vie d'un pays hautement, très hautement industrialisé, alors que nous ne le sommes pas encore, que nous avons subi de grands retards et que nous souffrons encore de sévères handicaps, ne serait-ce que par la dimension trop restreinte de beaucoup de nos entreprises industrielles.

La seconde est que la France, qui n'est plus une puissance de tout premier rang, a quand même l'obligation, pour des raisons profondes, de tenir son rang, donc de garder à son économie une activité autonome, et de l'accroître afin de conserver, et même de multiplier les possibilités de rayonnement (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Pour ces deux raisons, qui sont sous-jacentes au rapport qui nous est présenté, on doit considérer qu'au-delà des majorités et des oppositions qui les unes et les autres ne sont pas éternelles, l'effort de planification est une œuvre nationale qui, commencée il y a vingt ans, au lendemain de la Libération, se continuera pendant longtemps encore. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Une autre raison justifierait que ce débat prenne une allure particulière : la qualité des documents qui nous sont soumis.

Le précédent orateur a essayé d'établir une distinction subtile entre le Gouvernement et le commissariat général du plan. Je ne l'aperçois pas, ni n'en saisis la cause. Nous pouvons, certes, féliciter M. le commissaire général du plan et ses collaborateurs de leur rapport, mais nous devons aussi féliciter le Gouvernement, notamment le ministre des finances et le Premier ministre, qui en prennent la responsabilité devant nous et qui y ont apposé leur marque. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mes chers collègues, bien des parlements, bien des majorités et bien des oppositions seraient fort heureux de posséder, pour orienter leur pensée et leur action, des documents de la qualité de celui qui nous est soumis aujourd'hui. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

De ce document, je retiendrai trois idées maîtresses, car ce débat n'a pas seulement un caractère littéraire ou philosophique. Il est le point de départ des engagements que nous allons prendre et que le Gouvernement devra réaliser, et qui seront les orientations décisives du V^e plan.

Quelles sont ces idées maîtresses ?

La première, qui est banale, c'est la nécessité d'opérer des choix. La deuxième, c'est que le Gouvernement dispose des moyens d'action nécessaires pour atteindre ses objectifs. La troisième, et non la moindre, c'est que les possibilités de répartition sont liées à l'effort de production. Ces trois idées, qui sont à la base de cet effort, ne sont pas, j'y insiste, littéraires ou philosophiques ; elles posent des principes politiques qui vont nous engager.

On l'a dit, répété, tout dans le plan est affaire de choix, et cette expression est tellement employée que, pour ne pas toujours la reprendre, on utilise le mot « option », terme plus savant.

Il y a un premier choix dont je ne dirai que quelques mots parce que nous en débattons longuement la semaine prochaine et que l'opposition même semble n'oser traiter que par prétérition. Il concerne la part du revenu national qui doit être affectée aux dépenses militaires.

Selon certaine campagne, l'intégration de notre défense nationale dans une force multilatérale accroîtrait nos possibilités sur le plan économique et social et le recours plus important aux armes conventionnelles serait également heureux, du point de vue de l'économie nationale.

Ce sont là deux inexactitudes. Nul n'a encore pu démontrer — et pour cause — que l'intégration de nos forces militaires entraînerait une diminution de nos charges. J'affirme, au contraire, que dans le club où nous serions intégrés, chacun regarderait l'autre et nous nous apercevions que la France n'est pas le pays qui, par rapport à son revenu national, dépense le plus pour sa défense nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

On nous demanderait alors une contribution plus lourde d'autant plus que, pour employer un langage un peu vulgaire, nous n'aurions de sécurité que dans la mesure où nous paierions.

M. René Laurin. Bien sûr !

M. Michel Debré. J'ajoute que la constatation du bénéfice économique, scientifique, technique retiré de notre effort rapide de modernisation, permet de mesurer le retard que nous aurions accumulé et qui serait alors irréparable si nous avions suivi, fût-ce pour des motifs économiques, ceux qui donnent la préférence aux armes conventionnelles. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Cela dit, quand on parle de choix, il faut aller jusqu'au bout de sa pensée et, plus on avance dans l'effort de planification, plus il importe d'apporter des précisions et il n'est pas douteux que non seulement le Gouvernement mais nous-mêmes devons préciser davantage. Ce débat d'orientation nous a déjà permis de le comprendre, ne serait-ce qu'en écoutant hier M. le Premier ministre. Je tenterai de citer trois séries d'exemples, du point de vue industriel, du point de vue social et du point de vue de l'aménagement du territoire qui montrent la nécessité d'être précis.

Considérons, d'abord, le domaine industriel.

Il ne suffit pas de proclamer « La France doit beaucoup s'industrialiser dans les cinq prochaines années » ; il ne suffit pas de répéter « Il faut beaucoup exporter », et d'ailleurs M. le commissaire général du plan a parfaitement indiqué que nos perspectives d'exportation n'étaient pas des meilleures. Il faut encore déterminer et accepter les priorités et les choix qui découlent de ces nécessités.

En ce domaine, il faut bien voir nos manques. Les matériels d'équipement, les machines-outils, la mécanique de précision, sont essentiels pour l'industrialisation de demain et devront faire l'objet d'une des grandes priorités du V^e plan.

Le problème des industries de pointe se pose également avec d'autant plus d'acuité, souvent, n'existent pas les fortes industries qui permettraient une action vigoureuse tant sur le plan intérieur que pour le commerce extérieur. Quelles sont, dans la concurrence européenne et mondiale, les industries qui pourront donner à la France cet aspect hautement compétitif et lui fournir ses chances d'exportation ? Ce sont les industries chimiques, de l'électronique et des matières plastiques et, là encore, il ne faudra pas hésiter dans le V^e plan à établir des choix véritablement prioritaires.

Enfin, on parle beaucoup de l'évolution de l'agriculture. Or cette évolution est liée non seulement à l'essor d'industries agricoles et alimentaires mais à l'existence de fortes entreprises capables d'exporter, après transformation, nos produits agricoles et alimentaires. Quand on parle de fruits, de légumes, de viande ou de pêche, il ne faut pas douter que ce sont de fortes organisations industrielles ou de très grandes coopératives

constituées sur un mode industriel qui pourront apporter à la France le développement de son agriculture et ses chances d'exportations. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Albert Fouet. Ce n'est pas dans le plan !

M. Michel Debré. Quand on considère le problème social, quand on écoute, comme nous l'avons fait hier, M. le Premier ministre et M. le commissaire général du plan, on se rend bien compte que les orientations qui figureront dans le V^e plan devront être particulièrement précises.

Dans le domaine social, il y a les parts respectives des équipements et des prestations. Les équipements collectifs, dont l'opposition parle beaucoup, n'ont pas été négligés, et notamment dans les domaines de l'éducation et des routes ces équipements ont bénéficié, depuis quelques années, d'un effort considérable qui n'avait pas été accompli depuis bien longtemps. (Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Mais il est un problème dont M. Pompidou a souligné l'importance ; c'est celui des équipements hospitaliers. Une tradition vieille de plus de cinquante ans nous fait accorder la priorité aux prestations sociales individuelles sur les équipements collectifs hospitaliers. Dans le V^e plan, et conformément à ce que laisse supposer le rapport, il faudra avoir le courage d'établir la primauté des équipements collectifs hospitaliers sur le développement de certaines prestations individuelles.

M. Jean Durlot. Bravo !

M. Michel Debré. Entre les prestations elles-mêmes s'imposent des choix et sans doute êtes-vous conscients comme moi-même, mes chers collègues, du fait que les prestations familiales ou celles qui améliorent la vie familiale n'occupent pas la place qui leur est due.

Lorsqu'on envisage l'avenir de notre pays, on est certes conscient des exigences de la science, de la technique, du progrès, mais on a tendance à oublier cet élément de base qu'est la démographie. Or il est vain de penser au VI^e et VII^e plans si l'essor démographique de la France ne se poursuit pas. Je l'ai dit bien souvent. Malheureusement, depuis mon intervention de l'an dernier sur ce sujet, la situation ne s'est pas améliorée et chacun de vous doit savoir que la France est aujourd'hui un des pays de l'Europe occidentale dont le taux d'expansion démographique est le plus faible.

Dès lors, le Gouvernement et nous, parlementaires, devons reconnaître formellement l'importance prioritaire des prestations familiales dans l'ensemble des prestations sociales. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Du point de vue des choix, l'aménagement du territoire pose le problème le plus difficile. Si j'osais une observation à propos du rapport...

Plusieurs députés communistes. Osez !

M. Michel Debré. J'ose donc (Sourires) ... je dirais que lorsqu'on aborde cette question, on sent bien que l'on ne peut rédiger une page ni prononcer un discours sans tenter une allusion à toutes les parties du territoire. Or l'aménagement du territoire, il faut le répéter, est une œuvre sinon séculaire, en tout cas d'une cinquantaine d'années au moins, et c'est vraiment se nourrir d'illusions que de croire qu'en un plan ou même en deux on peut transformer le territoire tout entier et résoudre tous les problèmes urbains et ruraux qui se posent en France. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. René Senson. Très bien !

M. Michel Debré. Alors, des choix doivent être décidés et ce ne sont pas les seuls techniciens qui les feront : il nous appartendra, en dépit de multiples difficultés, de les déterminer.

Sans doute faut-il accorder la priorité à ce qu'on peut appeler les points chauds, c'est-à-dire les quelques endroits où, par suite d'une explosion démographique ou de la reconversion industrielle, des problèmes urgents se posent. Il s'agit là aussi bien de la région parisienne que des départements d'outre-mer. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

C'est la seule allusion que je ferai à ces départements. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Un député communiste. Vous leur devez bien cela !

M. René Laurin. Souhaitons que d'autres aient toujours la même discrétion.

M. Michel Debré. D'autres collègues en ont parlé ou en parleront.

Il s'agit aussi — il faut avoir le courage de le souligner — des zones de la métropole qui sont les zones de haute compétitivité internationale et qui doivent le demeurer car l'essor national et le développement du pays tout entier sont liés au maintien de la forte production de ces régions en flèche. Il n'est arrivé de le dire dans le département de la Lozère. Il n'y a pas une sidérurgie lorraine, il y a une sidérurgie nationale ; les grandes régions industrielles sont nationales, et si l'on veut que l'ensemble de la France continue à profiter de leur compétitivité, l'aménagement du territoire doit penser à elles quasiment en priorité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

La troisième option — ce n'est pas la moins difficile — intéresse le vide français à l'Ouest et au Sud de la Loire. Il faut avoir le courage d'affirmer qu'il faut procéder par priorités, par étapes et que ce qui est resté désertique pendant cent cinquante ans ne sera pas animé en dix ans, tout juste en un quart de siècle, et je considère, le Gouvernement le sait et vous m'avez souvent entendu le dire, qu'une priorité s'impose pour l'extrême Ouest de la France. (Applaudissements sur plusieurs bancs. — Rires sur d'autres.)

Dieu sait si, sur ce point, les critiques ont été nombreuses au cours des années 1959 et 1960. Dieu sait si, de mon côté, j'ai critiqué — et je continuerai de le faire — des arrière-pensées de mauvais régionalisme ou de fédéralisme qui n'animent qu'une petite fraction de l'opinion de ces départements. Le fond du problème est que la rénovation des départements de l'extrême Ouest est une affaire nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Il ne suffit point de tenir ce langage, il importe d'agir et d'expliquer aux populations des autres régions que, par la force des choses, des choix nationaux doivent être faits.

Je suis convaincu qu'une priorité pour l'animation des régions sous-développées doit être accordée à cet extrême Ouest. C'est par là qu'il convient de commencer, en y implantant naturellement, comme l'expose excellemment le rapport, les industries capables d'y prospérer parce que le coût des transports ne grève pas à l'excès leurs prix de revient. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Ces exemples vous démontrent, mes chers collègues, que le problème des choix n'est pas, selon l'expression que j'ai employée, un problème littéraire ou philosophique. C'est un problème politique, et dès lors que nous entrons dans le V^e plan, il faut que l'action soit à la hauteur de la pensée et qu'on en tire les conséquences.

La seconde qualité remarquable du document qui nous est soumis, c'est qu'il met bien l'accent sur le moyen d'action sans lequel aucune expansion n'est possible. Ce moyen d'action, c'est la stabilité monétaire.

A juste titre on a soutenu que la stabilisation n'est en aucune façon le contraire de l'expansion ; il n'y a pas d'expansion sans stabilité monétaire. Et sans vouloir critiquer quiconque, il me faut rappeler qu'un plan au moins a échoué par suite de l'instabilité. C'est le III^e plan, qui, à peine engagé, a dû être abandonné. Il fut remplacé quelque temps après par un III^e plan intérimaire. Adopté en pleine période d'instabilité monétaire, le III^e plan n'avait pu vivre plus de six mois ! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Suffit-il alors d'accepter la stabilité monétaire ? Certes non, et je reprendrai ici une expression de notre rapporteur général M. Vallon, qui disait hier qu'aux temps où nous vivons les lois économiques n'ont plus rien de spontané. Il faut bien considérer que, pour atteindre nos objectifs, des moyens spécifiques doivent être employés, car si la stabilité monétaire est absolument indispensable elle n'est pas, à elle seule, suffisante.

Je reprendrai avec de sensibles modifications les déclarations de l'orateur précédent sur le problème du logement.

Contrairement à ses affirmations, l'objectif de la construction annuelle de 470.000 logements que retient le V^e Plan peut parfaitement être atteint. Mais il est vrai que, pour l'atteindre, il importe, en présence de l'évolution du prix des terrains, notamment depuis deux ans, et de l'évolution prévisible, de pratiquer une politique foncière assez stricte.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Les tenants de la propriété privée, qui ont raison d'estimer que la propriété privée est une des expressions de la liberté, doivent bien comprendre que nous n'avons plus le choix. Si un effort spécifique par une politique des terrains

n'est pas consenti pour résoudre le problème du logement, nous irons à ce que certains appellent la municipalisation et qui est, en réalité, la spoliation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) Pour éviter cela, il est vrai qu'il faut à la fois adapter et appliquer les moyens d'action dont nous disposons.

Il est possible que les textes sur les zones à urbaniser en priorité ou sur les zones d'aménagement différé exigent certains remaniements d'ordre législatif ou réglementaire. Il est possible que la législation sur les plans d'urbanisme doive être revue, notamment dans ses procédures. Mais, n'en doutons pas, que nous soyons ministre, maire, conseiller municipal, conseiller général — la responsabilité, en effet, incombe non seulement au Gouvernement, mais aux municipalités et aux conseils généraux — il faut utiliser les plans municipaux et même régionaux d'urbanisme, il faut appliquer, peut-être après modification, les législations sur les zones d'aménagement différé et les zones à urbaniser en priorité. Si nous n'employons pas ces armes, l'augmentation du prix du terrain sera constante et on ne pourra plus atteindre ce but. Or, je le répète, ce but me paraît à notre portée si nous avons des moyens spécifiques d'action, moyens qui peuvent être contraignants à l'égard de certaines propriétés, de certains terrains, mais qui, en réalité, ne font que supprimer des plus-values. Il est un moment où il faut savoir envisager une réforme profonde si on ne veut pas aller, les yeux ouverts, au drame d'une spoliation qui serait rendue fatale par l'expansion démographique et l'urbanisation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Il existe d'autres moyens spécifiques pour atteindre nos objectifs. Il est bon que nous en prenions conscience, car approuver des objectifs signifie, de notre part, engagement d'accepter les moyens nécessaires pour les atteindre.

Dans le domaine de l'industrie, je prendrai l'exemple des incitations à la recherche, des concentrations et aussi de la création d'industries neuves. Dans tous ces cas, il importe de mettre en œuvre les moyens d'action correspondant à ce que nous estimons conforme à l'intérêt général.

Au cours des cinq dernières années, un effort considérable a été accompli en faveur de la recherche fondamentale mais, à côté de cet effort qui ne doit pas se ralentir, bien au contraire, il faut — et c'est à juste titre que le plan l'indique — que l'Etat ait une politique quasi contraignante à l'égard des entreprises afin qu'elles développent la recherche appliquée privée. Je ne serais nullement hostile à ce que, au-delà des incitations fiscales, on subordonne par exemple la participation à des adjudications ou à des appels d'offre à l'affectation, contrôlée sérieusement, d'une part des bénéfices au développement de la recherche privée technique et industrielle. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) D'ailleurs, c'est dans cette voie que le Gouvernement me paraît s'engager. Il faut simplement que nous nous engageons derrière lui, peut-être avec plus de force encore. Lorsqu'on parle des investissements étrangers qui, à eux seuls, mériteraient un grand débat étendu, il ne faut pas donner le danger qu'ils présentent pour la recherche nationale, il serait nécessaire également de subordonner l'accord de tels investissements à un certain pourcentage réservé sur place à la recherche française sous le contrôle des ministères compétents. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Dans son discours, M. le Premier ministre a évoqué hier, à juste titre, le problème des concentrations industrielles. Là également, il faut être logique. Il ne faut pas être, tous les dimanches, les orateurs favorables aux trop petites entreprises et, les jours de la semaine, venir ici parler des grandes concentrations. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il ne faut pas vouloir à la fois le Marché commun le plus rapidement possible et se replier sur certaines formes vieillies — elles ne le sont pas toutes heureusement — de l'artisanat comme étant une expression d'avenir de notre génie national. (*Sourires.*) Il faut savoir choisir, c'est-à-dire sauver les domaines où l'intérêt national commande la force industrielle et technique. Je donne quelques exemples. C'est trop tard que les chantiers navals se sont concentrés ou ont commencé à le faire. Il serait grave que l'industrie automobile française commette la même erreur que les chantiers navals.

M. Jean-Paul Palewski. Très bien !

M. Michel Debré. Il y a là un point fondamental et que d'ailleurs doivent comprendre tous ceux qui à juste titre souhaitent le maintien de moyennes entreprises et de notre vieil et solide artisanat, car en fin de compte — l'exemple en France et à l'étranger l'a montré — c'est, dans les principaux domaines, le développement des grandes entreprises et, par elles, du progrès technique qui assure à de multiples petites entreprises leurs chances de survie et de rénovation et même qui permet la création de nouvelles manufactures de dimensions moyennes. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Il y faut des incitations fiscales, il y faut aussi des arbitrages et des décisions gouvernementales et, le cas échéant, le Gouvernement ne manque pas d'arguments pour les faire accepter. Des moyens d'action particuliers sont nécessaires, me semble-t-il, pour aider à la création d'industries neuves. Il existe une procédure qui s'appelle le quasi-contrat, et sur ce point je dois dire que l'Etat, qui dépense des milliards pour subventionner les produits en excédent, peut, sans danger, dépenser quelques millions pour inciter un entrepreneur à développer une industrie neuve. La dépense est minime par rapport aux crédits importants que l'on demande aux pouvoirs publics quand une production excédentaire impose une subvention. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Je ne serais d'ailleurs pas, pour ma part, hostile à imiter des pays très conservateurs qui n'hésitent pas à envisager une participation de l'Etat au capital d'une société, quitte à ce que cette société, ayant fait au bout d'un certain temps de bonnes affaires, rembourse l'Etat, procédé qui permet, dans des domaines nouveaux de techniques difficiles et de financement compliqué, le départ d'une industrie capable, dans un domaine tout à fait ignoré, d'un très grand développement pour le bien de tous.

En ce qui concerne l'agriculture, nos moyens d'action existent : ce sont les lois et les règlements que nous avons votés ou que le Gouvernement a pris, mais là, je me permettrai de suggérer qu'il importe de donner par une méthode d'action neuve un exemple qui soit un entraînement. Remembrement, création de S. A. F. E. R., fusion de coopératives, normalisations le cas échéant quasi imposées : tout cela forme les éléments fondamentaux d'une agriculture moderne. Pourquoi ne pas choisir un petit nombre de départements, car les défauts de notre agriculture en certaines régions sont plus nets qu'en d'autres ? Dans l'espace d'un plan de cinq ans, la réalisation rapide et concentrée de tous ses efforts, en manifestant notre volonté de modifier l'agriculture, serait un exemple que la répartition des efforts sur toute la France ne peut pas permettre de donner, car la lenteur accompagne cette dispersion. Certes cette attitude est difficile car tout est dans le choix des quelques départements ; mais si nous avons le courage de cette méthode d'action, nous donnerons un entraînement à l'urgente modernisation des structures agricoles.

Je suis ici moins applaudi... (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

La dernière leçon que nous donne ce rapport — et elle est capitale — c'est le lien entre l'effort et l'expansion. Je dis bien qu'elle est capitale car j'ai un souvenir très précis — bien qu'en ayant simplement été lecteur — des débats instaurés à l'occasion de l'approbation du IV^e plan. Vous pourrez relire ces débats et vous constaterez que la plus grande part a été consacrée à la répartition de l'expansion. Peu de voix se sont élevées pour parler des conditions préalables à la répartition, c'est-à-dire la production. L'exposé du Gouvernement nous ramène, à juste titre, à la réalité des faits. On ne peut répartir que lorsqu'on produit.

En ce qui concerne le travail et l'épargne, les documents que nous avons sous les yeux donnent des règles à la fois sages et courageuses dont nous devons nous tenir comme responsables au même titre que le Gouvernement.

Si, comme je l'ai dit tout à l'heure, la monnaie et sa stabilité étaient les conditions nécessaires mais non pas suffisantes en ce qui concerne les moyens d'action, l'effort, le travail et l'épargne sont aussi des conditions nécessaires pour produire mais ne sont pas suffisantes.

En effet, à très juste titre, on nous propose pour le V^e plan un taux élevé d'investissements et l'on veut, corrigeant quelques difficultés des derniers mois, faire en sorte que la part des investissements redevienne plus importante que la part réservée à la consommation. Il n'y a pas de règle plus juste ; c'est la condition même du succès. Mais à partir du moment où nous fixons cette règle, il existe deux conséquences que nous ne pouvons pas éviter : d'une part, une politique d'orientation et d'incitation des investissements et, d'autre part, une politique nationale des revenus.

Il ne s'agit pas là, mes chers collègues, d'une question de doctrine, en aucune façon. Il s'agit de faits et je vais m'expliquer.

D'abord, il faut bien voir quel rôle a joué l'inflation au cours des dernières années. En ce qui concerne les investissements, l'inflation, avant de déboucher sur la catastrophe, a été un excitant ; en ce qui concerne la répartition des revenus, elle a été une sorte de drogue qui empoisonnait les uns, mais qui enivrait les autres. A partir du moment où nous ne voulons plus de l'inflation, il faut consentir, pour les investissements et pour la répartition des revenus, un effort sain et honnête qui corrige les effets désastreux de l'excitant ou de la drogue qu'était l'inflation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

D'autre part, nous savons bien la part que prend déjà l'Etat dans les investissements et la répartition des revenus. L'ensemble des équipements collectifs de l'Etat et des collectivités publiques représente une part considérable de l'épargne. A juste titre, le Premier ministre et le ministre des finances ont voulu, à mesure que se développait la prospérité française, débudgétiser un certain nombre d'investissements. Cela ne doit pas être, cela ne peut pas être un désintéressement de la manière dont l'épargne privée s'investit. C'est une modification de règles administratives, et non un désintéressement de l'Etat à l'égard de l'augmentation et de l'orientation des investissements.

De même, en ce qui concerne les revenus, l'Etat, ne serait-ce que par ses traitements, ses pensions, ses prestations, est un maître considérable du revenu des Français. Il ne peut pas, pour des raisons fondamentales que tous les régimes — capitalistes ou communistes — connaissent bien, se désintéresser de la progression des salaires. A partir du moment où il est le maître d'une part si importante des revenus nationaux et où il ne peut pas laisser progresser les salaires sans les contrôler, il est contraint à une politique générale des revenus.

L'Etat donc — c'est-à-dire le Gouvernement, c'est-à-dire nous-mêmes — l'Etat est donc amené à définir et à appliquer une politique générale d'orientation des investissements et de répartition des revenus, au moins dans leurs lignes fondamentales. D'ailleurs si ce n'était pas la responsabilité des pouvoirs publics, qui le ferait ?

Sur ce point, je vais me permettre une comparaison tirée du droit constitutionnel. Vous savez, mes chers collègues, que, parmi les réformes que l'on propose à dates régulières, il en est une qui consiste à enlever au Président de la République le droit de dissoudre l'Assemblée pour le remplacer par ce que l'on appelle la dissolution « automatique ». A la place d'un homme, ce serait un mécanisme en quelque sorte « providentiel » qui viendrait, le cas échéant, trancher le débat. Mais, en vérité, qui serait responsable de la dissolution automatique ? Vingt-cinq ou trente députés qui, votant généralement blanc, auraient un jour voté noir et provoqué la crise. En d'autres termes, on enlèverait la responsabilité au chef de l'Etat pour la remettre à quelque vingt-cinq personnes. Si, en ce qui concerne les investissements et les revenus, ce n'est pas l'Etat qui oriente et répartit, on ne confie pas la répartition des investissements et des revenus à un mécanisme providentiel, mais à des forces très précises. Pour les investissements, on la donnerait par exemple en grande partie, ou en partie dans certains domaines, à des forces qui ne seraient pas toujours des forces nationales, ou qui, même nationales, ne seraient pas toujours animées par une vue de l'intérêt général, qui est la responsabilité gouvernementale. En ce qui concerne les revenus, vous savez à quel point, en raison de toutes les difficultés que tous les gouvernements ont et auront avec le secteur de la distribution, l'abstention de l'Etat aboutit dans certains cas à des excès, dont pâtissent producteurs et consommateurs.

Dans ces conditions, on ne peut pas éviter la tutelle de l'Etat et comment peut-elle s'exercer ? Par des principes, par des mesures autoritaires ou par des incitations, aussi par le dialogue avec les intéressés.

Les principes sont connus. A mesure que l'Institut national de la statistique fournit de meilleurs renseignements, la progression du revenu peut être calculée par les administrations et par le Gouvernement plus précisément qu'il y a une dizaine d'années. Le ministère des finances, pour le contrôle des banques et du marché financier dont il est le tuteur, dispose aussi de possibilités qui lui donnent des pouvoirs suffisants.

Des mesures particulières s'imposent également et il semble qu'à l'occasion du V^e plan certaines dispositions pourraient être prises, les unes favorables aux investissements, les autres à la répartition des revenus.

C'est ainsi, en ce qui concerne le premier point, que je crois bon d'envisager comment l'épargne pourrait être orientée vers un plus grand nombre d'investissements privés, c'est-à-dire vers l'augmentation du capital de maintes sociétés privées. Nous sortirions du caractère trop étroit d'un grand nombre d'entreprises tout en assurant, au moins pendant un assez long temps, la responsabilité de direction à la majorité existante. Une telle orientation de l'épargne serait bénéfique comme serait bonne la proposition figurant dans le rapport et qui a été reprise hier par M. Vallon, de la participation des travailleurs, dans certaines limites qu'il a indiquées, à l'enrichissement que constituent certaines formes d'investissements. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Dans ces deux cas, je ne comprends pas bien certaines réticences. En vérité, je comprends les hésitations devant le choix de telle ou telle mesure destinée à vaincre les difficultés techniques auxquelles on se heurte pour réaliser pareilles

mesures, mais sur le principe ? Il est très important pour l'avenir des entreprises privées que le plus grand nombre de Français participent aux entreprises privées et se sentent concernés par leur destin. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Après ces principes, ces mesures et ces incitations, il n'est pas douteux que l'orientation des investissements comme la répartition des revenus relèvent autant de règles écrites que de dialogues avec les organismes chargés éventuellement de représenter soit les industriels, soit les travailleurs.

Sur ce point, quand j'entends dire qu'une des marques du gaullisme est d'éviter le dialogue, je me demande en vérité si la marque de l'anti-gaullisme n'est pas de refuser le dialogue que le pouvoir gaulliste offre sans cesse. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Le lien entre l'effort et l'expansion avec les conséquences que je viens de dire, est en quelque sorte la clef du plan. A qui en effet sera jugé le succès du V^e Plan ? Il sera jugé en fin de compte au taux élevé des investissements pendant cinq ans et à l'équitable répartition des revenus résultant de l'expansion. C'est cela qui fera le jugement du V^e plan et par conséquent, à l'avance, nous devons nous en tenir dans les orientations du V^e plan toutes les mesures qui rendront possible ce succès. (Très bien ! sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Mes chers collègues, quand l'Assemblée précédente a imposé par un texte de loi un débat sur les orientations du V^e plan, elle a voté une mesure à la fois sage et imprudente. La mesure est sage parce qu'il est en effet normal qu'avant d'avoir un document très précis, chiffré, que nous ne pouvons plus guère contester le législateur aient une indication des orientations générales prennent position sur ces orientations et recommandent au Gouvernement certaines modifications.

Mais cette mesure est en même temps imprudente car elle nous engage. Nous ne pouvons pas à la fois donner notre accord aux orientations générales et aux recommandations que nous allons faire et ensuite lever les bras au ciel et prendre des mesures qui iraient à leur encontre. Comme je le disais tout à l'heure, il ne faut pas que nous considérions ces débats comme une joute littéraire où Gouvernement et opposition peuvent se lancer à la face des chiffres ou des faits en les présentant de telle manière qu'ils viennent toujours à l'appui de la thèse qu'on défend. Il faut bien considérer que nous nous engageons.

On parle volontiers — la locution est maintenant familière — du « crépuscule des parlements ». Mais ce crépuscule des parlements, nous pouvons l'éviter en prenant claire conscience de l'importance nouvelle des tâches qui attendent le législateur dans la seconde partie du xx^e siècle.

Il y a environ cent trente ans, le gouvernement de Louis-Philippe présentait à nos prédécesseurs un budget qui atteignait un milliard de francs. Et devant les protestations indignées, le ministre des finances de l'époque, le prédécesseur de M. Giscard d'Estaing, disait : « Je puis vous assurer que vous pouvez saluer ce chiffre car vous ne le reverrez plus ».

C'était un temps heureux où le budget de la nation, voté par les parlementaires, représentait une faible proportion du revenu national. Ensuite, sont venus des budgets plus lourds que le Parlement a dû avoir le courage de voter. Nous en sommes maintenant aux plans de cinq ans et même à l'orientation préalable à la définition des plans de cinq ans. Dans quelques années, nous ouvrirons — je le souhaite — des débats de prospective de dix ans ou de quinze ans et il nous arrivera peut-être de discuter, avec le désir d'être très vigilants quant aux intérêts fondamentaux de la nation, de plans concernant à la fois la France et d'autres pays.

Dans quelle mesure serons-nous capables de faire face à ces exigences, beaucoup plus lourdes que celles auxquelles avaient à faire face les députés d'il y a cent ou cinquante ans ? On dit volontiers : cette tâche est si difficile que la démocratie cédera la place à la technocratie. Pour faire mentir cette prophétie et pour faire en sorte que les jeunes technocrates qui sont sévères pour deux raisons, parce qu'ils sont jeunes et parce qu'ils savent beaucoup de choses, puissent reprendre confiance dans les mécanismes traditionnels des pouvoirs publics, il importe d'abord que ceux qui, comme nous, en ont pour partie la charge, répondent à ce qui est leur mission.

Or quelle est notre mission, que ne peuvent pas remplir les techniciens ? C'est de choisir, de décider et de rester fidèles aux engagements pris par un vote. (Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

On nous propose des choix. On nous propose des moyens d'action, en nous disant que l'effort, le travail et l'épargne sont les conditions premières de l'expansion. Nous approuverons ces

orientations. Nous souhaitons en même temps que le Gouvernement prenne acte des observations raisonnables qui seront formulées.

Cela dit, face à la décision forte, importante, qui sera prise, nous devons avoir à la fois le courage de la vérité et le courage, tout simplement, de l'action. Vérité et courage ! Puisqu'il s'agit des destinées nationales, mes chers collègues, je suis persuadé qu'une très grande majorité de cette Assemblée saura en faire preuve. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Raymond Mondon. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, en organisant ce débat le Gouvernement a tenu à appliquer loyalement l'article 2 de la loi du 4 août 1962.

Nous devons l'en remercier, mais en même temps lui demander de tenir compte des observations, des suggestions et des critiques qui seront formulées par les intervenants. Il ne faudrait pas en effet — et M. Michel Debré vient de le souligner — que ce débat reste purement académique. C'est une amélioration que nous remarquons. Elle a déjà porté ses fruits.

Mais d'autres innovations sont également relevées dans votre projet de loi, monsieur le Premier ministre. C'est ainsi qu'est évoqué un problème dont mon ami M. Boisdé a parlé hier, celui de la programmation indicative en valeurs.

On peut, et on a raison, concilier l'expansion et la stabilité grâce aux « éligotants » qui devraient nous garder à la fois de l'inflation et de la récession, car il est certain que nous ne pourrions pas atteindre les objectifs indiqués si nous travaillons à la fois dans l'inflation et dans l'instabilité.

Au contraire, stabilité dans l'expansion, telle doit être notre finalité. Des craintes avaient été émises à ce sujet. Non seulement le Gouvernement y a répondu, mais également la Communauté économique européenne, par l'intermédiaire de M. Marjolin, qui ne pratique pas, que je sache, une politique démodée. En effet, M. Marjolin déclarait à Strasbourg le 23 septembre dernier : « En l'absence d'une politique de stabilisation, les déséquilibres économiques auraient pris des proportions inquiétantes, car les taux de croissance ont entraîné l'utilisation presque complète des ressources productives de la Communauté.

« Les craintes parfois exprimées, poursuit M. Marjolin, de voir une politique de stabilisation casser l'expansion se sont révélées sans fondement. Au contraire, il semble bien que, comme le prouve l'exemple de la France, il a été possible de réaliser une expansion importante, en même temps que se modérait la hausse des prix. »

Ces phrases de M. Marjolin sont particulièrement pertinentes. Elles vont à l'encontre des affirmations de ceux qui colportent des bruits pessimistes et prétendent que nous pratiquons une politique de récession, une politique démodée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cette finalité — expansion dans la stabilité — doit, en permanence, retenir notre attention, si nous voulons satisfaire les besoins généraux de l'homme, car c'est, en définitive, de lui qu'il s'agit : l'homme de 1985, dont fait état une brochure particulièrement intéressante, l'homme dans la cité, l'homme dans la nation, l'homme dans l'Europe.

M. le commissaire général du plan a écrit en tête de cette brochure la phrase suivante : « La prospective et la planification ont été et continueront à aller à la rencontre l'une de l'autre ».

En un mot, il faut rendre la société agréable à l'homme, donc élever son niveau de vie. Il faut le vouloir et en concevoir les moyens. Ainsi, nous devons nous référer souvent, pour déterminer les orientations et les objectifs du V^e Plan, à la finalité plus lointaine de 1985, car il est nécessaire de concilier, à la fois, les besoins individuels et les besoins collectifs de l'homme dans le cadre de la société.

La régionalisation du plan constitue une autre innovation importante. Si, pour la première fois, le Parlement français est appelé à connaître des grandes orientations du plan, pour la première fois aussi les collectivités locales et les régions seront consultées. Innovation heureuse, que nous devons souligner en évoquant les décrets du 14 mars 1964.

Certes, ces décrets peuvent être critiqués. Ils ne donnent pas entière satisfaction à tous les régionalistes, à tous les fédéralistes. Mais ils constituent incontestablement un pas vers la déconcentration. Personnellement, je les considère comme un palier en attendant le passage à la décentralisation.

Cela dépendra, bien entendu, monsieur le Premier ministre, des pouvoirs publics.

Mais, mes chers collègues, cela dépendra aussi de nous, en particulier de ceux d'entre nous qui vont siéger dans les commissions de développement économique et régional où des hommes élus, patrons, agriculteurs, commerçants, salariés, personnes qualifiées, travailleront ensemble, au service de leur région, pour déterminer les objectifs du plan dans le cadre régional.

Or ces hommes devront éviter un double risque.

Ils devront tout d'abord — je le pense très sincèrement, monsieur le Premier ministre — éviter de se laisser dominer par l'administration dont nous connaissons les grandes qualités, mais dont nous n'ignorons pas non plus les tentations quelquefois tentaculaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Ils devront ensuite ne pas se laisser politiser, afin d'échapper au premier risque. Car, dans l'un et l'autre cas, il est à craindre que l'efficacité de ces commissions ne s'en trouve réduite et, par conséquent, que l'avenir des commissions régionales et de la régionalisation ne soit compromis.

Le rôle de ces commissions sera d'autant plus important qu'elles pourront s'inspirer des travaux de la commission nationale de l'aménagement du territoire chargée d'étudier, dans une perspective à long terme, les aspects géographiques de notre développement en liaison avec ses aspects techniques et sociaux.

L'homme de 1970, à la fin de l'exécution du V^e Plan, l'homme de 1985, c'est-à-dire celui de la prochaine génération, devront constituer l'objectif de nos réalisations dans la cité, sur le territoire national et sur le territoire européen, notamment en ce qui concerne les équipements collectifs réalisés grâce à la régionalisation et à l'aménagement du territoire.

Mon ami, M. Boisdé, a traité hier soir des problèmes de l'expansion. Demain, M. Boscary-Monsservin vous entretiendra des questions agricoles et du plan envisagé sous l'angle européen.

Je veux, quant à moi, aborder plus particulièrement le problème des emplois généraux et des équipements collectifs.

Dans dix ans le niveau de vie des Français devra, dit-on, rejoindre celui des Américains. Très bien, mais nous devons cependant veiller à ne pas les imiter en tout.

Il nous faut, en outre, tenir compte de notre place dans le monde, de notre sécurité, ainsi que de l'aide que nous accordons aux pays sous-développés et de la recherche.

Alors se pose la question de la compatibilité de ces différents besoins. En effet, pour que la France puisse jouer son rôle dans le monde, ainsi que je viens de le souligner, elle doit avoir une assise financière, économique et sociale solide.

N'existe-t-il pas entre ces besoins généraux, ces besoins collectifs et les besoins individuels, une étroite interdépendance ? Tous ces éléments particulièrement importants doivent donc être constamment présents à notre esprit.

Hier, M. le commissaire général du plan, parlant des tableaux I et II du projet de loi, a souligné à juste titre que si, dans cinq ans, la production intérieure brute sera passée de l'indice 100 à l'indice 127-128, les investissements collectifs à l'indice 127-128, la consommation des ménages à l'indice 124-125, les besoins généraux, eux, devront passer de 129 à 140 et les équipements collectifs à 154-155.

C'est donc le problème des équipements collectifs qui a retenu le plus l'attention des auteurs de ce projet de loi et qui doit aussi retenir la nôtre. Dans ce domaine, les indices du logement sont raisonnables, je pourrais même dire trop raisonnables.

En effet, si nous voulons atteindre le chiffre de 470.000 logements par an, si l'on veut faire face aux besoins collectifs nouveaux et rattraper le retard français, comme le dit la brochure intitulée *L'Homme de 1985*, si l'on veut faire de la déconcentration en partant des métropoles régionales, dans la perspective de 1970 d'abord et, à plus long terme, de 1985, le taux de croissance annuel devrait être, je crois, supérieur aux 9 p. 100 prévus.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Raymond Mondon. On estime globalement que le coût des dépenses annuelles d'équipement collectif pourra être, en 1985, de l'ordre de quarante à soixante milliards de francs, alors qu'il était en 1960 de huit milliards et qu'il sera l'an prochain de quatorze milliards.

À lire les documents qui nous ont été distribués, on est frappé par ce phénomène, qui va se développer dans les années à venir, de la satisfaction des besoins individuels par les équipements collectifs.

De plus en plus, écrivent les auteurs de *L'homme de 1985*, l'ampleur des sommes qui seront affectées à la couverture des dépenses collectives et la part qu'elles prélèveront dans la pro-

duction intérieure brute obligeront à reviser les éléments à partir desquels on mesure aujourd'hui le niveau de vie et ses variations. L'analyse de la consommation des ménages incorporera de façon croissante — et ceci est important — les besoins dont la satisfaction était autrefois assurée par les dépenses individuelles et est aujourd'hui rendue possible ou même complètement supportée par la dépense publique.

J'ai cité il y a un instant les chiffres concernant le logement. On a cité des chiffres pour les routes, pour l'éducation nationale, pour le téléphone, les autoroutes.

A propos des routes, je voudrais tout de même faire remarquer ceci : ceux qui critiquent aujourd'hui notre politique routière devraient tout de même se souvenir que le fonds spécial d'investissement routier a été supprimé par un certain gouvernement de 1956 et rétabli en 1959. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

En outre, les besoins socio-culturels — et c'est là un événement nouveau — deviennent de plus en plus importants. Que ce soit dans les campagnes, dans les villes en expansion, dans les grandes cités ou dans les faubourgs, il faudra donner une vie et une âme à ces nouvelles collectivités. Les responsables locaux qui siègent parmi nous et qui doivent faire face à ces problèmes peuvent l'attester de façon solennelle, monsieur le Premier ministre, et vous apporter des solutions précises.

Et si l'on veut pratiquer la déconcentration, réaliser des métropoles régionales, développer les villes et les bourgs dans le cadre de ces régions, constituer des centres d'animation active, cette exigence apparaît encore plus clairement. L'an dernier, à pareille époque, au cours d'un important débat sur l'aménagement du territoire, le Gouvernement comme le Parlement en ont démontré la nécessité. Mais il faudra veiller à ce que ces villes restent humaines et qu'elles ne connaissent pas le reproche que l'on fait aujourd'hui à Paris et à sa région.

Elles devront grandir et prospérer non seulement pour elles-mêmes, mais également pour que soient vivifiées les régions environnantes, comme cela se passe en République fédérale d'Allemagne ou en Italie, que ce soit dans les régions périphériques, souci de la Communauté économique européenne, ou dans les régions frontalières complémentaires. C'est ainsi, par exemple, que la région du Rhône et des Alpes, en France, avec le Piémont, l'Alsace, le duché de Bade et la Wurtemberg, la Lorraine et la Sarre, la Belgique, le Luxembourg et la Rhénanie doivent être des régions supra frontalières, comme on dit en langage européen, et complémentaires.

Mais pour rendre ces villes plus humaines, plus calmes, il faudra — et on n'en a pas encore parlé — s'attaquer résolument à deux problèmes, celui de la circulation aux heures de pointe et celui de la journée continue, non seulement à Paris, mais dans un certain nombre de grandes villes de province.

Je sais que ce sont là des problèmes épineux, tant matériellement que psychologiquement. Mais nous ne pourrions plus attendre longtemps sans leur trouver une solution.

Enfin, il y a le problème des moyens et M. Michel Debré a évoqué mieux que je ne pourrais le faire la question des terrains. J'y reviens rapidement.

On a parlé des zones à urbaniser par priorité et des zones d'aménagement différé. Oui, nous aurions bien voulu que la législation sur les zones d'aménagement différé continue à s'appliquer. Malheureusement, monsieur le Premier ministre, les collectivités n'ont pas reçu les crédits nécessaires pour constituer ces réserves foncières et, pendant ce temps, les prix des terrains continuent à augmenter. Ils sont actuellement trois, quatre et même cinq fois supérieurs à ce qu'ils étaient en 1958 ou 1959.

Quant aux zones à urbaniser en priorité, elles ont leur défenseurs et leurs détracteurs. Mais leur existence a tout de même permis de commencer un certain nombre de réalisations.

M. Michel Debré a eu raison de dire que malgré le bail à construction, texte de loi utile, mais à mon avis insuffisant, nous risquons d'ici quelques années de nous trouver devant des problèmes insolubles. Je crains — ce ne serait pas l'œuvre de cette majorité mais celle d'une autre — que nous n'arrivions à cette « municipalisation » du sol que les travaillistes anglais veulent accomplir en ce moment. Les propriétaires accusent quelquefois les collectivités — communes et départements — d'être des spoliateurs. Quelle sera leur situation quand ils se trouveront devant des lois aussi draconiennes ?

Ils regretteront alors de ne pas avoir été plus raisonnables dans leurs exigences à l'égard du prix du terrain !

Et c'est encore une fois de l'homme qu'il s'agit. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

A côté de ces moyens, nous en avons aussi un autre, monsieur le Premier ministre, celui de la formation professionnelle.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce sujet. Mais nous constatons, les uns et les autres, qu'en matière de construction le manque de main-d'œuvre qualifiée a été un facteur de renchérissement du prix de la construction dans beaucoup de domaines.

J'en arrive aux moyens financiers.

Le projet de loi, déclarant qu'il ne s'agit là que d'un débat d'orientation, reporte l'examen de cette question aux études en commission et aux travaux d'approbation du V^e plan. Et pourtant, méthodes et moyens de financement, tout est là. Nous ne pouvons, en effet, susciter des espoirs par de belles paroles et ne pas envisager en même temps les moyens de les réaliser.

« L'objectif de la stabilité », dit l'exposé des motifs, « interdisant plus fortement encore que par le passé de fonder nos plans sur une perspective de déficit des finances publiques, l'équilibre du budget posera un des problèmes les plus importants et les plus difficiles dans l'élaboration du V^e plan. »

Comment alors mobiliser l'épargne ? M. Michel Debré en a fort bien parlé, je n'y reviendrai pas. Mais, monsieur le ministre des finances, vous avez bien voulu, le 1^{er} janvier de cette année, porter le plafond des dépôts dans les caisses d'épargne de 10.000 à 15.000 francs, et nous avons vu, dans nos caisses d'épargne de province, les dépôts augmenter dans des proportions particulièrement substantielles, ce dont se réjouit la Caisse des dépôts et consignations et ce qu'appréciant aussi les collectivités locales qui ont besoin de beaucoup d'emprunts.

Ne pourriez-vous pas envisager l'année prochaine d'élever encore le plafond de ces dépôts et de le porter de 15.000 à 17.000 et peut-être à 20.000 francs, afin de permettre aux caisses d'épargne de collecter encore davantage d'argent pour pouvoir précisément financer tous ces équipements collectifs nécessaires et permettre aux collectivités locales de parfaire les subventions qu'elles reçoivent de l'Etat en matière d'éducation nationale, d'adduction d'eau, de routes ou de tout autre équipement ?

Vous ne serez pas surpris que je traite un peu du problème des finances locales.

On a parlé tout à l'heure de débudgétisation et on a redouté les conséquences qu'elle pourrait entraîner à l'égard des emprunts des communes et, demain, à l'égard des subventions de l'Etat.

Je l'ai déjà dit à cette tribune, mais je dois le répéter : je crains, avec nombre de mes collègues, si nous voulons atteindre ce rythme de croissance des équipements collectifs de 9 à 10 p. 100, que, dans quelques années, les communes en expansion ne soient plus en mesure de faire face à leurs dépenses. Les études que nous avons faites les uns et les autres nous en ont profondément persuadés. C'est M. Chardonnet, dans son important rapport au Conseil économique et social, qui l'écrit : « Dès lors se pose d'une manière très aiguë pour les collectivités locales le problème de leurs finances afin d'augmenter les ressources aux fins d'investissements et les recettes à dégager pour rembourser les emprunts ».

Je reprendrai ce que vous avez dit hier, monsieur le Premier ministre, en parlant, dans votre exposé très intéressant, de la réforme de la fiscalité indirecte. Vous pensez bien que ces quelques mots ont été retenus par les nombreux maires qui siègent dans cette assemblée et qui se demandent si, dans le moment où nous vivons, au lieu d'envisager uniquement la réforme des finances locales, du point de vue de la fiscalité, on ne devrait pas plutôt l'envisager sous l'aspect beaucoup plus large des ressources générales des collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de nombreux bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Si cette réforme n'est pas vue sous ce dernier aspect, nous ne pourrions pas — je vous le dis très franchement, monsieur le Premier ministre, non comme membre de la majorité, mais en tant que représentant d'un certain nombre de collectivités locales — tenir le rythme annuel de 9 p. 100 d'augmentation des équipements collectifs.

C'est un problème très grave qui est posé. J'ai dit et je répète que le plan est un espoir donné à la France, et surtout à ses jeunes générations. Nous n'avons pas le droit, vous n'avez pas le droit de les décevoir, faute d'un plan de financement.

Vous devez, dans ce domaine, monsieur le Premier ministre, donner des directives aux commissions qui vont préparer les applications du V^e plan dont nous aurons à discuter l'an prochain. J'espère qu'à la fin de ce débat — on vous l'a déjà demandé — vous pourrez accepter de donner ces directives.

Je voudrais maintenant, en dernier lieu, parler de l'aménagement du territoire et de l'axe Nord-Sud.

L'équipement de notre pays, de nos régions, de nos cités, ne peut être réalisé — on l'a dit et je le répète — uniquement dans le cadre national.

Je rappelais, il y a quelques instants, la préoccupation de la Communauté européenne économique à l'égard des régions périphériques et des régions frontalières. A plusieurs reprises, dans votre projet de loi et dans le rapport de M. le rapporteur général de la commission des finances, il est fait allusion à cette question. Les auteurs de ce projet reconnaissent que, si l'économie doit être vivifiée dans certaines régions, et en particulier dans celles de l'Ouest, nous devons pratiquer également, dans cet esprit de concurrence internationale, une concentration industrielle nécessaire à l'équilibre européen.

Or, il se trouve que cet axe Nord-Sud, ou mer du Nord-Méditerranée, est la véritable épine dorsale de l'Europe économique en formation.

Dans toute l'Europe, le développement économique se cristallise le long d'axes de transport autoroutiers, fluviaux ou ferroviaires, mais les cartes de l'Europe montrent qu'un axe Nord-Sud comportant ces moyens de transports notamment fluviaux manque à la France.

Les voies d'eau modernes s'arrêtent malheureusement à nos frontières ou ne pénètrent — comme le Rhin ou la Moselle — que de quelques dizaines de kilomètres en territoire français.

Aussi, avons-nous été très heureux, monsieur le Premier ministre, de vous entendre dire à Metz, le premier octobre dernier, qu'il ne suffisait pas d'ouvrir nos régions vers le Nord, le Rhin, l'Allemagne, la Hollande, mais qu'il fallait aussi les ouvrir vers le Sud de façon à atteindre un jour la Méditerranée par voie d'eau.

Lors de la discussion du IV^e plan, vous aviez accepté, à la demande de plusieurs d'entre nous, de déposer une lettre rectificative relative aux études techniques et à la réservation des terrains.

Vous avez bien voulu reconnaître que le V^e plan devait marquer un progrès substantiel. C'est ce progrès que nous entendons voir marquer dès ce débat, pour répondre non seulement aux desiderata, que l'on pourra peut-être qualifier d'égoïstes, des représentants des vingt-cinq départements intéressés, et à ceux du groupe mer du Nord-Méditerranée de la commission nationale d'aménagement du territoire, mais pour répondre aussi à des demandes formulées dans une motion volée, à Vienne, il y a deux mois à peine, par l'union des chambres de commerce rhénanes, qui comprenait les chambres de commerce d'Autriche, d'Allemagne, de Belgique, de France et des Pays-Bas, motion insistant sur l'importance économique et sociale de cette unité pour la bonne harmonie de toutes les régions et populations de l'Europe. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

Ces réalisations seraient, en effet, bénéfiques non seulement aux régions traversées mais, par la suite, grâce à ces liaisons, que ce soit par la Seine ou la Garonne, à une grande partie de l'Ouest français.

Nous ne pouvons, nous qui souhaitons l'Europe unifiée, ne pas en prévoir les moyens et ne pas donner les directives nécessaires aux commissions, ainsi que l'a souligné hier M. le commissaire général du plan. Un ensemble de réalités fait de cet axe Nord-Sud un axe prioritaire, surtout si l'on considère les travaux déjà entrepris sur la Saône, le Rhône, le Rhin et la Moselle.

Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte dans ce domaine, comme dans d'autres, et manifester notre volonté d'agir. Le plan, avec ses objectifs, en fonction des orientations prises dans leurs perspectives de 1985 doit être — on l'a dit et je le répète — un acte de foi dans l'avenir.

Nous avons le devoir, vous avez le devoir avec la majorité, monsieur le Premier ministre, de ne rien négliger pour en faire la réalité vivante de demain, afin que l'homme puisse trouver, dans la civilisation moderne, un monde à son image et la marque de son effort. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 1154) portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e plan (rapport n° 1184 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; avis n° 1183 de M. Becker, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 1185 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)